

PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMA)

La CMU a disparu et laissé la place à la Puma, elle est ouverte à tous et simplifie l'accès à la prise en charge des soins de santé et facilite la continuité des droits, même en cas de changement de situation.

Elle s'adresse aux salariés, sans durée minimale d'activité et ouvre les droits à toute personne sans emploi, résidant de façon stable et régulière en France.

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est remplacée par la complémentaire santé solidaire. Sous conditions de ressources et de résidence, elle est gratuite et accordée pour 1 an renouvelable. Elle prend en charge la part complémentaire des dépenses de santé, et dispense l'avance des frais chez le médecin, le pharmacien...

<http://www.ameli.fr/lille-douai/assure/droits-demarches/principes/protection-universelle-maladie>

Ameli :

26-50 avenue du Professeur André Lemierre

75986 - Paris Cedex

<https://www.ameli.fr/>